

Actualité de la recherche et de la documentation en matière de politique sociale et de politique de la santé

Catherine Pauchard s'entretient avec Jean-Pierre Fragnière

C.P. Lorsque l'on évoque les problèmes actuels en matière de politique sociale et de politique de la santé, on pense à la création d'enseignements dans ces domaines. Y a-t-il nécessité, voire urgence ?

J.P. Fragnière Pour faire bref, l'étude des politiques de la santé et des politiques sociales est une dimension constitutive de toute formation dans les professions sociales et sanitaires comme des pratiques professionnelles. Les savoirs et le savoir-faire sont importants, la connaissance de ces domaines est un élément qui rend possible le partenariat dans ces milieux professionnels. C'est une grande discussion qui n'est pas prête de s'achever, bien au contraire, qui ne peut aller qu'en se développant. A partir de cette constatation, si nous savons que, nous professionnels de ces milieux, seront de plus en plus associés à la production des politiques sociales et des politiques de la santé, deux problèmes se posent, dans la mesure où nous voulons développer ces secteurs ; celui de la recherche et celui de la documentation entre lesquelles il existe une interdépendance évidente.

C.P. Des urgences dans la recherche ?

J.P. Fragnière Sans recherche, difficile de proposer des discours plausibles. Dans nos domaines, elle est marquée par certaines caractéristiques qu'il convient de relever. D'abord, elle n'est pas récente, mais elle est spécifique parce qu'elle manque relativement de bases institutionnelles. C'est une recherche qui est peu ancrée dans les institutions traditionnelles ; telles que l'Université. Positivement, une large part de la production de recherches en cette matière est extérieure à l'Université, elle a été réalisée en dehors de cette institution, souvent, d'ailleurs, dans le cadre des administrations publiques. A cet égard, elle a sans doute été riche en qualités, mais a connu certaines fragilités en légitimité, dans certains milieux tout au moins. Autre caractéristique : cette recherche est complexe parce qu'elle touche à des domaines difficiles parce qu'ils sont immédiats. Nous avons tous une idée de notre sécurité, de la solidarité, de la santé. L'étude sur ces sujets touche très directement aussi bien les personnes concernées que celles et ceux qui sont chargés d'interpréter les résultats. Et puis, il est évident que c'est une recherche délicate parce qu'elle est très exposée au débat politique.

C.P. Où se produit cette recherche ?

J.P. Fragnière On observe actuellement quatre lieux principaux où est pratiquée cette recherche en matière de politique sociale et sanitaire ; citons-les dans le désordre.

1. L'Université et les écoles professionnelles. Mais, je viens de le dire, d'une manière relativement marginale quand bien même de nombreuses études sont en cours ou achevées qui, peut-être, ne relèvent pas directement de la politique sociale, mais lui apportent des contributions notables. Notons, par exemple, les recherches conduites dans le cadre de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et qui sont publiées par les Presses polytechniques romandes ; elles concernent souvent des questions directement utiles pour la politique sociale. Des études pertinentes sont également produites dans les écoles professionnelles qui préparent aux professions sociales et aux professions de la santé.

2. Les administrations publiques commencent à développer, ou plutôt à mettre une deuxième vitesse dans le développement de la recherche en matière de politique sociale et de politique de la santé. Je pense même qu'elles sont en voie de prendre une position de leader dans ce domaine. Et il

est évident qu'une demande importante de chercheurs, d'activités de recherche, va se manifester dans les temps qui viennent.

3. En outre, des organismes privés ou semi-privés sont occupés à lancer des projets.

En quelque sorte, ces trois milieux pratiquent la recherche dans les domaines qui nous intéressent ici.

4. Enfin, un organisme central, le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, devient producteur de recherches dans le secteur de la politique sociale et de la politique de la santé ; en particulier dans le cadre de programmes nationaux achevés, en cours d'exécution, ou en projet. Il s'agit de quelques millions mis à disposition pour étudier des problèmes considérés comme prioritaires par le Conseil fédéral. L'un de ces programmes s'intitule "Santé et environnement", un autre, "Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale".

Dans le cadre de ces initiatives, nous sommes appelés à être partenaires, à proposer des thèmes, des sujets, à participer à ces études. Nos milieux doivent s'y préparer, utiliser ces ressources et faire le meilleur usage des résultats.

C.P. Mais la recherche se fait aussi par l'animation de la recherche?

J.P. Fragnière De fait, Il ne suffit pas de proposer des thèmes. Je crois que nous devrions retenir le fait que l'animation de la recherche dépend de l'activité d'organismes tel que le Centre d'étude de la politique sociale (CEPS), lieu informel, mais lieu de débats, dépend de La Société suisse pour une politique de la santé (SGGP), la Conférence romande de l'action sociale (CORAS), ou encore d'autres organismes similaires. Notre participation à de tels efforts collectifs d'organisation et de débat peut nous conduire à la coordination, mais aussi à l'échange d'informations. En quelque sorte, des lieux de recherche existent, ceux-ci sont en train de promouvoir des initiatives à un rythme non négligeable et cette dynamique peut encore se renforcer. Une animation intellectuelle se développe. Je crois que nous avons les moyens de nous y engager, mais aussi des possibilités d'utiliser ces informations pour l'organisation de nos systèmes de formation et pour l'enseignement.

C.P. Et qu'en est-il de la circulation de la documentation ?

J.P. Fragnière La recherche produit de la documentation. Celle-ci est nécessaire pour que nous prenions connaissance de ces recherches et pour que nous puissions penser ou repenser les problèmes sur d'autres bases. Cependant, en Suisse romande, la production et la diffusion de la documentation se développent dans un contexte tout à fait particulier. Certains estiment qu'il y a pléthore. Il y a pléthore de papiers peut-être, mais, pour celui qui cherche une information, la documentation est relativement rare dans nos domaines et difficile à conquérir. Elle est fragile, souvent dispersée, parce que nos conditions de communication ne sont pas optimales. Rappelons que la production et la dissémination de la documentation implique la participation de plusieurs acteurs.

Elle repose sur le pôle production : écrire des textes et des livres. Mais la production appelle l'édition : publier, avoir un marché romand - celui-ci étant presque quatre fois moins important que le marché suisse alémanique - et c'est les 500 premiers livres qui coûtent.

L'édition appelle la diffusion. La diffusion appelle l'utilisation ; celle-ci, implique, bien sûr, l'existence de bibliothèques, mais aussi de services de documentation institutionnalisés, et pourquoi pas, une utilisation privée de ces travaux au bureau ou à domicile. En quelque sorte, le système de documentation que nous utilisons actuellement, qui est à notre disposition en Suisse romande, ne peut s'améliorer que si ces quatre rouages fonctionnent.

C.P. Sommes-nous conscients de cette situation ?

J.P. Fragnière Trop peu, hélas ! Il reste tant de mythes à dépasser. Evoquons-les brièvement.

- "Le livre est cher". Ce n'est pas vrai. La plupart des livres qui concernent la politique sociale et la politique de la santé sont subventionnés à 50 % ou contiennent 50 % de bénévolat.

- "La photocopie, c'est la solution". Peut être, quelquefois, mais la photocopie abusive, c'est aussi l'enterrement de la documentation dans nos secteurs.

- "L'auteur s'enrichit". La grande majorité des auteurs significatifs, en Suisse romande, renoncent à tout droit d'auteur en raison de l'exigüité du marché, pour ne pas allourdir le prix de vente.

- "On doit bannir le livre "manuel de l'enseignement" au nom d'une pédagogie non-directive ou de l'autonomie de l'étudiant". Voilà un mythe qu'il faut détruire. Si l'on renonce à l'utilisation du livre comme manuel, le nombre des ouvrages publiés va se réduire de manière significative, et les étudiants ne disposeront plus que de leurs notes et..., osons le dire, le pouvoir se concentra dans les dossiers des spécialistes.

- "L'ouvrage français est passionnant, le suisse médiocre". Sans commentaire ! Mais essayez de vous documenter sur le deuxième pilier dans une librairie parisienne !

- "A chacun sa revue ou son périodique". Chaque organisation veut avoir sa revue ou son périodique. Pourquoi pas. Néanmoins, la diffusion de ces documents est difficile et ne permet guère une présentation large des informations, en particulier dans le domaine documentaire.

- Et puis, "mon canton, c'est mon horizon". Il est évident que le canton n'est en aucune manière un espace suffisant pour créer un matériel documentaire, base de recherches dans nos secteurs. Vous aurez compris qu'il importe actuellement de renforcer notre activité dans une Suisse latine confrontée au fait suivant : nous ne sommes plus assez nombreux pour que les livres sociaux et sanitaires (en particulier) soient rentables ; donc, le livre n'est plus un objet qui peut être traité comme une marchandise ; il est un instrument de travail pour lequel nous devons militer et nous organiser afin que - et c'est là l'enjeu - l'information ne reste pas l'apanage de quelques spécialistes. Au nom de la démocratie et du débat en matière de politique sociale et sanitaire, il faut que le plus grand nombre puisse avoir accès aux livres. Les acheter, c'est la seule solution. Faute de quoi, la dépendance à l'égard des experts ne pourra que se renforcer et la capacité de participer aux débats en cours s'amenuiser. Concrètement, je pense qu'il existe suffisamment d'énergies et de ressources disponibles pour qu'une activité de documentation coordonnée se développe pour améliorer notre information. L'ordinateur est là, prêt à nous aider à travailler dans le cadre d'une large collaboration. En outre, un système de diffusion qui dépasse les cloisonnements entre les familles intellectuelles ou les groupes professionnels est absolument nécessaire : une revue telle que "Soins Infirmiers", doit traiter aussi de questions de politique sociale et un périodique comme "Social", évoquer des questions de politique de la santé.

C.P. Il conviendrait donc de constituer un réseau d'utilisateurs ?

J.P. Fragnière Un réseau d'utilisateurs, c'est 1000 à 2000 personnes et institutions qui, en Suisse romande, savent que pour conduire la politique sociale et la politique de la santé, pour rester au courant, pour pouvoir discuter avec des auteurs et répondre aux enjeux actuels ou futurs, les professionnels doivent être informés, documentés, par des ouvrages qu'ils possèdent et qu'ils ont "sous la main". La demande existe. J'ai tenté récemment de lancer un réseau de communication et d'échange d'informations sous le slogan "Promouvoir la documentation dans le secteur social : vers la convergence dans l'information et la diffusion pour favoriser une nécessaire et légitime diversité dans l'écriture et la production". Les réactions ont été favorables et même réjouissantes. On peut espérer que les responsables des institutions sociales et sanitaires prendront le relais et comprendront l'importance d'un soutien conscient et durable à la recherche et à la documentation.

C.P. Des initiatives s'imposent.

J.P. Fragnière Concrètement, l'enjeu c'est l'existence et la mise en œuvre de démarches concrètes de solidarité active pour promouvoir la recherche et y participer de manière directe et soutenue. Dans le domaine de la documentation, cette solidarité nous conduit à faire en sorte que

l'information circule véritablement au lieu de rester dans les dossiers des spécialistes ou des gestionnaires qui n'auront plus de canaux pour la communiquer.

C.P. Les conséquences pour la formation sont évidentes.

J.P. Fragnière Si nous voulons renforcer les formations dans nos domaines, si nous voulons les consolider, il faut penser pédagogie sans doute, penser programmes, mais aussi renforcer la documentation et les possibilités de publication. A ce propos, il conviendrait peut-être de faire appel plus systématiquement aux budgets "documentation" dans les institutions ; il semble que ce poste ne soit pas toujours utilisé entièrement.

CP Pourriez-vous être plus précis ?

JP Pourquoi pas. Nous sommes placés dans une situation où s'impose une double nécessité.

Nous devons coordonner la diffusion des données et des livres. Un système simple et ouvert doit être mis en place qui informe les milieux intéressés. Quelle est l'institution où le "groupe d'intérêt" qui veut assumer cette tâche : rassembler l'information, la diffuser en Suisse romande, assurer les contacts réguliers avec les institutions et avec les libraires, et encore entretenir des relations régulières avec les médias.

Stimuler une politique d'achat de la documentation et des livres. Je le répète, en deçà de mille exemplaires vendus, il est impensable de publier un ouvrage significatif sans obtenir des subventions massives et cela malgré un engagement bénévole des auteurs et des éditeurs (je pense à d'importants ouvrages d'utilité publique tels que "Droit suisse de la sécurité sociale", de Pierre Yves Greber ou "Politique sociale en Suisse", de Pierre Gilliard. Dans une telle situation, la responsabilité des institutions sociales et sanitaires est engagée.

CP N'avez-vous pas le sentiment de dresser ainsi un cahier de doléances auquel peu de personnes seront sensibles ?

JP Peut-être. Mais les faits sont têtus. Et l'on peut parier sur un optimisme raisonnable qui s'exprime dans trois domaines complémentaires :

une mobilisation de nos milieux professionnels pour développer, organiser la formation dans les domaines de la politique sociale de la politique de la santé ; un même déploiement d'énergie pour promouvoir la recherche sur les principaux enjeux et les défis qui nous sont lancés ; une prise de conscience de l'absolue nécessité d'une solidarité active dans la promotion et la diffusion de la documentation. Sans de tels efforts systématiques et continus, la réflexion et le débat sur ces problèmes risquent d'être particulièrement fragiles et lourdement menacés par les slogans. En outre, la compétence des professionnels sera difficile à garantir.

C.P. En quelque sorte vous plaidez pour une démarche de solidarité.

J.P. Fragnière Je crois que nous devons nous percevoir comme un corps solidaire pour créer ensemble des conditions d'un développement d'une discipline jeune, indispensable à toutes celles et ceux qui souhaitent acquérir une meilleure connaissance des problèmes qu'ils sont appelés à traiter. L'enjeu est de taille, chaque année des milliards sont engagés dans ces champs d'activité, mais il en va aussi de la souffrance et/ou du bien-être de beaucoup de nos concitoyens.